# 

* Datum : 09-02-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016762683
* Auteur :

Justice de paix de Bastogne-Neufchâteau
Par ordonnance du 26 janvier 2016, sur requête déposée au greffe en date du 14 janvier 2016, le juge de paix du canton de Bastogne-Neufchâteau, siège de Bastogne, a prononcé des mesures de protection judiciaire, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Guy José Gérard Victor VANHUFEL, né à Bouvignes-sur-Meuse le 9 février 1953, registre national n° 53.02.09-153.25, domicilié ci-avant à 6680 SAINTE-Ode, Tonny 34, actuellement incarcéré à la prison de Namur.
Maître Marie FABER, avocat, domiciliée à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE, rue du Commerce 2/A, bte 2, a été désignée en qualité d'administratrice des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier en chef, (signé) GOUVIENNE, José.